

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021 à 20 H 30

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le **QUINZE MARS**, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Longues-sur-Mer, se sont réunis à la SALLE DES FETES, Rue Jean Pierre Savary, à huis clos (article L 2121-18 du CGCT) suite à la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire le 8 Mars 2021 (article L 2121-1 du CGCT).

Etaient présents : Roland TIRARD, Marie BACON, Bernard BRIARD, Albert CATHERINE, Pierrette DANIEL, Annick DELAMARE, Stéphanie GAILLARD, Wilfrid LECARPENTIER, Pierre LEPAINTEUR, Fabienne LEROY, Jean-Pierre PORET, François POTIGNON, Frédéric SOMMIER.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Olivier DE SAINTIGNON excusé, a donné procuration à Roland TIRARD, Mickaël YVER excusé, a donné procuration à Bernard BRIARD.

Absent(s) :

Monsieur le Maire accueille les Membres du Conseil Municipal et ouvre la séance. Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion du 22 Février 2021 à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du 22 Février 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance désigné est François POTIGNON.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le projet de Budget 2021. Il précise que la Commission des Finances s'est réunie le Lundi 8 Mars 2021 à 17h00 et n'a émis aucune observation.

Monsieur le Maire propose d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2021 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **450 953,49 €**
Recettes : **461 684.68 €**

Section d'investissement :

Dépenses : **161 713,44 €**
Recettes : **161 713.44 €**

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal **ADOPTÉ** le **Budget Primitif 2021** par :

VOTES :	POUR	15
	CONTRE	0
	ABSENTION	0

Autorisation pour correction d'une erreur d'imputation – Exercice 2020

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 22 Février dernier, Monsieur le Trésorier, Vincent NOEL, qui était présent, nous a fait part d'une possible erreur d'imputation sur une dépense d'investissement sur l'exercice 2020. Plus exactement, sur

la prestation du Groupe ELABORE pour le suivi et la fin de procédure de reprise des concessions qui a été imputée à l'article 2051 – concessions et droits similaires.

Lors de la réunion de travail avec la secrétaire de mairie, Lydie ROINEL, le 25 février 2021, Monsieur le Trésorier a confirmé l'erreur d'imputation et demande l'autorisation d'effectuer la correction à l'article 2031 – Frais d'Etudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier de Bayeux à effectuer la modification d'imputation sur l'exercice 2020.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 48

Le Secrétaire de Séance
François POTIGNON



Le Maire
Roland TIRARD

